

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1820**30 décembre 2002****SOMMAIRE**

Acim S.A., Roeser	87350	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87334
Alfatar Lux S.A., Bigonville	87323	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87334
Aner S.A., Luxembourg	87353	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87334
Anlilia S.A., Luxembourg	87342	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87334
Anlilia S.A., Luxembourg	87342	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87335
Araich Limited S.A., Luxembourg	87348	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87335
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87337	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87335
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87337	Generalartinvest Holding S.A., Luxembourg	87336
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87337	Globaltel International S.A., Luxembourg	87341
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87338	Heineking Transport Logistik (HTL), S.à r.l., Trois-	
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87338	vierges	87334
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87338	HP Lux-Soudage, S.à r.l., Medernach	87331
Ardennes Invest, S.à r.l., Luxembourg	87338	Idra International S.A., Luxembourg	87349
Ardent Chemicals S.A., Luxembourg	87348	Imos Holding S.A., Luxembourg	87358
Artago S.A.H., Luxembourg	87314	INF Investments, S.à r.l., Luxembourg	87345
Auroria S.A., Luxembourg	87358	INTERCORP S.A., International Corporate Acti-	
B Lux International S.A., Luxembourg	87317	vities, Luxembourg	87350
B Lux International S.A., Luxembourg	87319	Ko-Ken Europe S.A., Luxembourg	87355
Classic Car Collectors, S.à r.l., Ingeldorf	87356	Ko-Ken Europe S.A., Luxembourg	87356
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg	87315	L.T.L. S.A., Winrange	87333
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg	87315	Lark Corporation S.A., Luxembourg	87349
Delta Industries S.A., Luxembourg	87315	Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg	87314
Delta Industries S.A., Luxembourg	87317	Limpertsberg Real Estate Company S.A., Luxem-	
Din @ 3, S.à r.l., Luxembourg	87358	bourg	87357
East Side, S.à r.l., Luxembourg	87345	LSF PlattenB Investments, S.à r.l., Luxembourg .	87340
East Side, S.à r.l., Luxembourg	87346	Luisante S.A., Luxembourg	87348
Euronetics International S.A., Luxembourg	87336	Luxembourg Telecom S.A., Luxembourg	87340
Faris Holding S.A., Luxembourg	87339	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87328
Faris Holding S.A., Luxembourg	87339	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87328
Faris Holding S.A., Luxembourg	87339	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87328
Faris Holding S.A., Luxembourg	87339	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87329
Federica International S.A., Luxembourg	87358	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87329
Filter Products Europe S.A., Wiltz	87326	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87329
Fin.Zo S.A., Luxembourg	87344	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87329
Fin.Zo S.A., Luxembourg	87344	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	87329
Financial Politics Luxembourg S.A., Luxembourg .	87342	Makvalor S.A., Luxembourg	87360
Financial Politics Luxembourg S.A., Luxembourg .	87342	Makvalor S.A., Luxembourg	87360
Financière Montbery S.A., Luxembourg	87360	Marcuni S.A., Luxembourg	87343
G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxem-		Marcuni S.A., Luxembourg	87357
bourg	87359	Marketing Forum Luxembourg, S.à r.l., Weis-	

wampach	87330	Richter Family Holdings Europe S.A., Luxembourg	87356
Mec-Telematik, S.à r.l., Echternach	87321	S.M.M. Holdings S.A., Luxembourg	87354
Media Scan Services S.A., Luxembourg	87350	Scaht Architecture, S.à r.l., Wiltz	87327
Media Scan Services S.A., Luxembourg	87350	Scaht Architecture, S.à r.l., Wiltz	87327
Mowilux S.A., Wiltz	87328	Scaht Investissement S.A., Luxembourg	87333
Naele S.A., Luxembourg	87344	Scaht Investissement S.A., Wiltz	87333
Naele S.A., Luxembourg	87347	Schanck Fredy, S.à r.l., Lieler	87325
Nafta Investments, S.à r.l., Luxembourg	87345	Sena Invest S.A.H., Luxembourg	87337
Nafta Trading International, S.à r.l., Luxembourg	87341	Sena Invest S.A.H., Luxembourg	87337
Nord Est Investment Partners S.A., Luxembourg	87343	Serenissima Infracom Investments S.A., Luxembourg	87345
Nord Est Investment Partners S.A., Luxembourg	87343	Sobara Holding S.A., Luxembourg	87338
Oatfield S.A., Luxembourg	87341	Société Européenne des Vins S.A., Luxembourg ..	87320
Ogoue Holding S.A., Luxembourg	87359	Technologue, S.à r.l., Mamer	87358
Peninsula S.A., Luxembourg	87339	Tex Diffusions, S.à r.l., Luxembourg	87346
Pesc Holding S.A., Luxembourg	87351	Trasfin S.A., Luxembourg	87336
Pesc Holding S.A., Luxembourg	87353	Trasfin S.A., Luxembourg	87349
Plastmat International S.A., Luxembourg	87319	Travaux Forestiers Araujo & Sousa, S.à r.l., Ingeldorf	87330
Rec-Man, S.à r.l., Luxembourg	87347	Wotan Solutions, S.à r.l., Luxembourg	87359
Rec-Man, S.à r.l., Luxembourg	87347		
Restaurant-Auberge Lamy S.A., Troisvierges	87326		
Restaurant-Auberge Lamy S.A., Troisvierges	87327		

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.488.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de LASTOUR & CO suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 19 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte et avis rectificatif publiés respectivement au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 6 du 6 janvier 1993 et C N° 26 du 20 janvier 1993 et en date du 14 décembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de LASTOUR & CO HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

LASTOUR & CO HOLDING

Société Anonyme

Signature

(88352/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ARTAGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 29.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2002 que:

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen; Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers et Monsieur Eddy Dôme, directeur, demeurant à B-Bastogne, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri, Mademoiselle Marie-Paule Mockel et de la société GRIMSON SERVICES LTD démissionnaires.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., établie à Luxembourg, démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88388/047/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.284.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mai 2002 à 11.00 heures à Luxembourg**Résolutions*

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs André Angelsberg et Norbert Lang, de leur mandat d'Administrateur, pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme en tant qu'Administrateurs en remplacement de ceux-ci la société COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant au 14, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen; leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.à r.l., Luxembourg, pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88267/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature

FIDUPAR

(88279/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

DELTA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.506.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA INDUSTRIES S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 758 du 14 septembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.506.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cathy Dolci, employée privée, demeurant à F-Volmerange-les Mines. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

2. Suppression de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

3. Remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), par paiement en espèces.

5. Nouvelle fixation de la valeur nominale à cent euros (EUR 100,00) par action.

6. Instauration d'un capital autorisé de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00).

7. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes par trois cent dix (310) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation actuelle.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), sans création d'actions nouvelles.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de treize virgule trente et un euros (13,31) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

La somme de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) a été libérée en espèces, de sorte qu'elle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions représentatives du capital social à cent euros (EUR 100,00) par action.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00).

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) par la création et l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent soixante-dix euros (EUR 870,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Lorang, M.-B. Wingarter de Santeul, C. Dolci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

E. Schlessler.

(88189/227/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

DELTA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.506.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

E. Schlessler.

(88190/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.737.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B LUX INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.737, constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 446 du 19 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 538 du 6 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Diferdange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux cent vingt mille (220.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social pour le porter de son montant de EUR 2.000.000,- à EUR 0,- par apurement partiel des pertes et annulation de la totalité des 220.000 actions émises à ce jour.

2.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 500.000,- pour le porter de son montant de EUR 0,- à EUR 500.000,- par la création et l'émission de 50.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3.- Souscription et libération des actions ainsi créées par, d'une part, l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant de EUR 499.995,46 contre émission de 49.998 actions et, d'autre part, par nouveaux apports en numéraire pour un montant de EUR 4,54

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5.- Apurement partiel de la perte reportée à hauteur de EUR 74.430,18 par prélèvement sur la réserve libre de sorte que la perte reportée s'élèvera désormais à EUR 3.254.603,56

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) pour le ramener de son montant actuel de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) à zéro Euro (EUR 0,-) par apurement partiel des pertes à due concurrence et ce par annulation de la totalité des deux cent vingt mille (220.000) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des susdites actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent mille Euros (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel de zéro Euro (EUR 0,-), tel que résultant de la réduction de capital qui précède, à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer:

a) à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six cents (EUR 499.995,46), par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue à charge de la société B LUX INTERNATIONAL S.A. prédésignée;

b) et à concurrence de quatre Euros et cinquante-quatre cents (EUR 4,54), en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (49.998) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit italien B HOLDING SpA, ayant son siège social à I-20121 Milan (Italie), 29, Via Filippo Turati.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société B HOLDING SpA, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont question ci-dessus,

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (49.998) susdites actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six cents (EUR 499.995,46), existant à son profit et à la charge de la société B LUX INTERNATIONAL S.A., prédésignée, en annulation de ladite créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.»

Signé: Jean Bernard Zeimet (Réviseur d'entreprises).

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux dernières actions nouvelles, les deux actionnaires minoritaires, à savoir:

a) Monsieur Silvano Boroli, administrateur de sociétés, demeurant à Novara (Italie), 10, Via Silvio Pellico;

b) Madame Elena Verri, administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus Monsieur Silvano Boroli et Madame Elena Verri, prénommés, ici représentés par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé,

en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant,

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux deux (2) susdites actions nouvelles, chacun d'eux à concurrence d'une (1) action et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société B LUX INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre Euros et cinquante-quatre cents (EUR 4,54) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et quatrième alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Alinéa quatre. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent mille Euros (EUR 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000) à quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-).»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'apurer partiellement la perte reportée existante à hauteur de soixante-quatorze mille quatre cent trente Euros et dix-huit cents (EUR 74.430,18), par prélèvement sur la réserve libre à due concurrence, de sorte que la perte reportée s'élèvera désormais à trois millions deux cent cinquante-quatre mille six cent trois Euros et cinquante-six cents (EUR 3.254.603,56).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Capuzzo, J.-R. Bartolini, P. Collarin, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 137S, fol. 14, case 7. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

M. Thyes-Walch.

(88199/233/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(88200/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.575.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLASTMAT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.575, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 311 du 30 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolutions de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue le 2 avril 2002, dont un extrait a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg en date du 10 octobre 2002 en vue de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les soixante-dix (70) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente-cinq mille sept cents Euros (EUR 35.700,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
 2. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
 3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Capuzzo - R. Masson - P. Collarin - M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 137S, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

M. Thyès-Walch.

(88196/233/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.838.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et application du taux de change officiel d'un euro=40,3399 LUF.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euro et quarante et un cents (99.157,41 EUR) et le capital autorisé est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à 99.157,41 EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euro et quarante et un cents) représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à 1.239.467,62 EUR (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux cents) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88312/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MEC-TELEMATIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- Herr Arthur Maurer, Elektroingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard Faber Strasse 19,

2.- IT-INVEST S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25C, boulevard Royal,

vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

a) Herrn Gérard Decker, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue A. Herchen,

b) Herrn Thomas Engel, Professor Doktor, geschäftsansässig in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Gérard Decker, vorbenannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt am 6. November 2002,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, erklären zwischen ihnen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1^{er}. Der Gesellschaftsname lautet MEC-TELEMATIK, S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Vermarktung und der Vertrieb von Computerprogrammen, die Entwicklung, die Vermarktung und der Vertrieb von computergestützten Systemlösungen im Telekommunikationsbereich sowie der Handel mit diesbezüglichen Materialien, Ausrüstungen und Waren.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 6. Diese Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, ausser wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nicht-Gesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutzniesser oder Berechtigten, in einer Weise ändern die diesen wirtschaftlichen Nutzniessern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräusserung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitbeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddrei.

Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten, abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Stammeinlagen wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Arthur Maurer, vorbenannt, sechzig Anteile	60
2.- IT-INVEST S.A., vorbenannt, vierzig Anteile	40
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Arthur Maurer, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat das Recht die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten, insofern es sich um Verwaltungsangelegenheiten handelt. Für alles Übrige ist die zusätzliche Einwilligung der IT-INVEST S.A. erforderlich.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Maurer, G. Decker, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 11, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. Dezember 2002.

E. Schlessler.

(94163/227/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

ALFASTAR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) La société ALFASTAR BENELUX S.A., société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège à B-1300 Wavre, 32, Drève de Stadt, immatriculée au Registre de Commerce de Nivelles (Belgique) sous le numéro 77.048, constituée sous la dénomination de MARKETING & TECHNOLOGY aux termes d'un acte reçu par Maître Maurice Jamar, notaire de résidence à Chaumont-Gistoux (B) le 31 août 1989, publié aux Annexes du Moniteur Belge numéro 891006-253 du 06 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard Houet, notaire à Wavre (B) le 14 mars 2000, publié aux Annexes du Moniteur Belge numéro 20000420-284 du 20 avril 2000,

2) Monsieur Aristeidis Safarikas, administrateur de sociétés, demeurant à B-1300 Wavre, 10, avenue Philippe le Bon, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de la société ALFASTAR BENELUX S.A., ci-dessus mentionnée.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALFASTAR LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bigonville.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la maintenance, la réparation et la commercialisation d'ordinateurs, d'imprimantes et de tout le matériel accessoire, l'étude, la conception, la réalisation, le développement et la commercialisation de logiciels et de logiciels, en général la vente de toutes marchandises et la prestation de tous services en relation avec l'informatique, la formation du personnel, la consultance informatique et la maintenance des produits.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société ALFASTAR BENELUX S.A., préqualifiée.....	450 actions
2) Monsieur Aristeidis Safarikas, préqualifié.....	50 actions
Total:	500 actions

Les actions de la société ont été entièrement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 20.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué ou de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent connaître le bénéficiaire réel de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:
 - a. Monsieur Aristeidis Safarikas, administrateur de sociétés, demeurant à B-1300 Wavre, 10, avenue Philippe le Bon,
 - b. Monsieur Philippe Marlier, administrateur de sociétés, demeurant à B-1457 Walhain, 102, rue Haute,
 - c. Monsieur Gilles Arend, administrateur de sociétés, demeurant à B-1300 Limal, 8, avenue de l'Equinoxe.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:
La société LUXFIBEL, S.à r.l., avec siège à Rombach, 18, route de Bigonville.
5. Le siège social est fixé à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
6. Monsieur Aristeidis Safarikas, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle, avec faculté de procuration, en toutes circonstances.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de son passeport grec numéro N° 745199.

Signé: A. Safarikas, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2002, vol. 426, fol. 44, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 décembre 2002.

C. Mines.

(94135/225/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

SCHANCK FREDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler.

R. C. Diekirch B 6.013.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 2 décembre 2002, vol. 211, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2002.

Signature.

(94168/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

FILTER PRODUCTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.
R. C. Diekirch B 4.732.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 15 octobre 2002

La totalité des actionnaires étant présents et se reconnaissant dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il n'est nullement requis d'établir une liste des présences.

La réunion débute à 17.00 heures par la constitution du bureau de l'Assemblée dont la présidence revient à Monsieur Alain Bourguignon, administrateur-délégué.

Monsieur le Président désigne Monsieur Patrick Servais, employé privé comme secrétaire et Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, comme scrutateur.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour dont les points sont les suivants:

Ordre du jour:

1.- Décision de démission sans décharge de Mademoiselle Nicole Devaux en sa qualité d'administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.

2.- Décision de nomination de Madame Thérèse Hustinx, sans état particulier, demeurant au 7, rue de l'Eglise à B-4560 Clavier (Belgique), en qualité d'administrateur de la société, et ce, à dater de ce jour.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour.

Décisions

A l'unanimité, les décisions suivantes ont été prises:

1.- Démission sans décharge de Mademoiselle Nicole Devaux en sa qualité d'administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.

2.- Nomination de Madame Thérèse Hustinx, sans état particulier, demeurant au 7, rue de l'Eglise à B-4560 Clavier (Belgique), en qualité d'administrateur de la société, et ce, à dater de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17.30 heures.

Fait à Wiltz, le 15 octobre 2002.

A. Bourguignon / P. Servais / M. Bormann

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Wiltz, le 29 novembre 2002, vol. 174, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(94111/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 décembre 2002.

RESTAURANT-AUBERGE LAMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.
R. C. Diekirch B 4.689.

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme RESTAURANT-AUBERGE LAMY S.A., ayant son siège social à Troisvierges, 51, rue d'Asselborn,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C numéro 372 du 22 mai 1998, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 4.689 et dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale sous seing privé datée du 27 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Sondag, maître cuisinier, demeurant à Huldange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Dauvent, maître cuisinier, demeurant à Huldange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation d'un actionnaire au droit de souscription préférentiel et augmentation du capital par les deux autres actionnaires à concurrence de cent soixante-deux mille cinq cents (162.500,-) euros, avec création corrélative de six mille cinq cents (6.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'un des actionnaires ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent soixante-deux mille cinq cents (162.500,-) euros, avec création corrélative de six mille cinq cents

(6.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros jouissant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions, pour le porter à cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (193.750,-) euros, représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par les deux autres actionnaires au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de cent soixante-deux mille cinq cents (162.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (193.750,-) euros, représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ deux mille neuf cents (2.900,) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Müller, Sondag, Dauvent.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2002, vol. 422, fol. 99, case 2. – Reçu 1.625 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 décembre 2002.

U. Tholl.

(94156/232/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

RESTAURANT-AUBERGE LAMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R. C. Diekirch B 4.689.

Statuts coordonnés suivant acte du 14 novembre 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

(94157/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.662.

Extrait de la décision collective des associés en date du 20 novembre 2002

Quatrième résolution

Malgré les pertes cumulées dépassant les trois quarts du capital social, les associés décident en vertu de l'article 100 de continuer les activités de la société. Cette décision est prise à l'unanimité.

Strassen, le 26 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94154/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

SCAHT ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 33, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.662.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 2002.

(94167/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

MOWILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 5.877.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 29 novembre 2002, vol. 174, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOWILUX S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(94112/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 octobre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 30 juin 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88268/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 4 octobre 2001 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Joseph Winandy et Yvan Juchem de leur poste d'Administrateur, les remercie pour leur précieuse collaboration et nomme en remplacement:
 - Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole
 - COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve
- Par ailleurs, l'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 30 juin 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88269/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(88273/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

—
Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88274/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

—
Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88275/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88277/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88278/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88280/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MARKETING FORUM LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Hubert Janvier, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle **MARKETING FORUM LUXEMBOURG**, avec siège social à L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 22 août 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, page 7203 de 2002;

- Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré par lui-même,

- il a décidé de dissoudre et de liquider la société,

- il a déclaré que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence il prononce sa dissolution,

- il donne pleine et entière décharge au gérant,

- il a déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Janvier, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2002, vol. 422, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2002.

U. Tholl.

(94158/232/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

TRAVAUX FORESTIERS ARAUJO & SOUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 51, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 5.685.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée **TRAVAUX FORESTIERS ARAUJO & SOUSA, S.à r.l.**, avec siège social à Ingeldorf, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 33.903.

La société a été mise en liquidation suivant acte du 8 juin 2001, dûment enregistré à Diekirch, le 26 juin 2001, volume 268, folio 40, case 2, publiée au Mémorial C du 24 décembre 2001, numéro 1227.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Richard Sturm, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Pereira de Sousa, ouvrier, demeurant à Ingeldorf.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Candido de Jesus Araujo, ouvrier, demeurant à Ingeldorf.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2002 à Ingeldorf, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur la société **MC CONSULTING S.A.**, établie à Luxembourg, 52, avenue du X Septembre et a fixé au 27 juin 2002 la présente assemblée, reportée à ce jour, assemblée qui a pour ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur

2.- Décharge des liquidateurs

3.- Clôture de la liquidation

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Afin de se conformer à l'article 99 in fine de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale réitère toutes les décisions qui ont été prises sous seing privé lors de la prédite assemblée générale du 8 juin 2001.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Richard Sturm, prénommé, au nom du commissaire-vérificateur, Monsieur Carlo Marques de la société MC CONSULTING S.A., donne lecture de son rapport.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur José Carlo Pereira de Sousa, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 51, rue de la Sûre et à Monsieur Candido de Jesus Araujo, demeurant à L-9191 Ingeldorf, 15, rue du Verger, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société TRAVAUX FORESTIERS ARAUJO & SOUSA, S.à r.l., a définitivement cessé d'exister.

Les associés décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au domicile de Monsieur Candido de Jesus Araujo, prénommé.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés et dont la remise n'a pu leur être faite sont ou seront déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Sturm, C. Pereira de Sousa, C. de Jesus Araujo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2002.

P. Bettingen.

(94159/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

HP LUX-SOUDAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 7, Wantergaass.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Henri Perrad, commerçant, demeurant à L-7664 Medernach, 7, Wantergaass.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HP LUX-SOUDAGE, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Medernach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et en détail ainsi que la représentation d'articles de quincaillerie et d'équipements du foyer de même que d'articles électroniques. Elle pourra en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2003.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Henri Perrad, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Henri Perrad, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-7664 Medernach, 7, Wantergaass.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Perrad, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 26, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2002.

P. Bettingen.

(94160/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

L.T.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 60.

R. C. Diekirch B 4.897.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2002, vol. 272, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(94144/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 20 novembre 2002

Quatrième résolution

Malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2001 de LUF 1.771.261,- dépassant le capital social, les actionnaires décident à l'unanimité la poursuite des activités.

Strassen, le 26 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94153/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

SCAHT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.663.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 2002.

(94166/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

HEINEKING TRANSPORT LOGISTIK (HTL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Troisvierges.

R. C. Diekirch B 6.269.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour HEINEKING TRANSPORT LOGISTIK (HTL), S.à r.l.

Signature

(94165/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour GENERALARTINVEST HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(88257/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour GENERALARTINVEST HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(88258/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour GENERALARTINVEST HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(88259/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour GENERALARTINVEST HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(88260/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2002
Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88262/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2001
Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 14 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88263/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2000
Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 8 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88264/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GENERALARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.667.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 1999
Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 10 septembre 1999.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(88265/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

EURONETICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 59.177.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EURONETICS INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(88289/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

TRASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.988.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2002 que le mandat du commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2003.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88335/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SENA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.523.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} mars 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus, Administrateurs et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

COSAFIN S.A. 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88272/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SENA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.523.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 43, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(88283/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

—
Le bilan du 31 janvier 1995 au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94146/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

—
Le bilan du 25 janvier 1996 au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94147/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

—
Le bilan du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94148/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

Le bilan du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(94149/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

Le bilan du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(94150/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

Le bilan du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(94145/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-9636 Luxembourg, 17, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 3.142.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine on the 28th of April was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ARDENNES INVEST, S.à r.l. in the companies offices in Berlé, Luxembourg.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Ms Carmen Rosendahl, the sole shareholder, residing in Berlé, acting as chairman and secretary. Elke Staud residing in Berlé present with the power of attorney of Mr John Staud, was appointed as scrutinizer.

The meeting having been thus constituted the chairman stated the agenda of the meeting as follows:

1. Resignation of the Managing Director
2. Appointment of a new Managing Director.

The extraordinary general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

Carmen Rosendahl of Berlé, sole shareholder, resigns in her capacity as Managing Director.

Second resolution

Mr John Staud of Berlé is appointed as Managing Director.

There being no other business, the meeting was adjourned.

Berlé, the 28th of April 1999.

C. Rosendahl.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(94151/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

SOBARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.821.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(88296/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(88298/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(88299/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(88300/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(88301/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

PENINSULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.658.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 octobre 2002

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Madame Solange Velter et de Monsieur Augusto Mazzoli décidées par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002 et du 1^{er} août 2002.

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-1528 Strassen et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88317/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

LUXEMBOURG TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 67.351.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2002

L'an deux mille deux (2002), le 24 octobre, à 16.00 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG TELECOM S.A.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1) Exercice 2001, approbation des comptes

La séance s'est ouverte sous la présidence de Maître Alain S. Garros, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzera, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle les membres du bureau et les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le président met à disposition du bureau:

1) le bilan de l'exercice 2001 avec ses annexes

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution - Comptes de l'exercice 2001

Après lecture des rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes, et après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes. L'exercice 2001 a été clôturé avec un bénéfice. Le bénéfice ne sera pas distribué, mais reporté sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88303/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 115.000,- EUR.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.665.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., établi dans l'Etat du Delaware, a cédé 25 parts sociales de la société LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»). 5 parts sociales ont été cédées à LONE STAR FUND IV (BERMUDA) L.P. établi aux Bermudes et 20 parts sociales ont été cédées à HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., établi aux Bermudes.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

LONE STAR FUND IV (U.S.) L.P.	580 parts sociales
LONE STAR FUND IV (BERMUDA) L.P.	375 parts sociales
HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL) L.P.	20 parts sociales
BLITZ 02-975 AG.	25 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88307/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

OATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.876.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2002

L'an deux mille deux (2002), le 31 octobre, à 9.00 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme OATFIELD S.A.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1) Exercice 2001, approbation des comptes.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Maître Alain S. Garros, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzera, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle les membres du bureau et les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le président met à disposition du bureau:

1) le bilan de l'exercice 2001 avec ses annexes.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution - Comptes de l'exercice 2001

Après lecture des rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes, et après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes. L'exercice 2001 a été clôturé avec un bénéfice. Le bénéfice ne sera pas distribué, mais reporté sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88304/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NAFTA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.292.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

B. Zech

(88308/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

GLOBALTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 mai 2002 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire la société FIDAC S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88336/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ANLILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.862.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2002
Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Picco décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 43 Parc Lésigny, L-5753 Frisange.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88313/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ANLILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(88320/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FINANCIAL POLITICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.909.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature.

(88323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FINANCIAL POLITICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.909.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature.

(88324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.754.

—
Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on October 15, 2002

Resolution

The shareholders appoint the directors and the auditor for a new mandate expiring at the annual general meeting approving the 2002/2003 accounts as follows:

Directors:

Messrs. Vincenzo Arnò, Company Director, resident in Luxembourg, Director
Giorgio Crotta, Company Director, resident in Lugano (Switzerland), Director
Fabio Di Vincenzo, Company Director, resident in Luxembourg, Director
Federico Franzina, Company Director, resident in Luxembourg, Director
Riccardo Moraldi, Company Director, resident in Luxembourg, Director

Auditors:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88314/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.754.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(88319/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MARCUNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2002 que Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée en fonction d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luigi Attanasio, dirigeant, avec adresse professionnelle à I-16042 Carasco (Italie), via Pontevecchio, 55
- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1230 Luxembourg, 5, rue Bertels
- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88331/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 novembre 2002

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Cristina Zabai décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 12 juillet 2002.

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Oscar Zabai décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 18 octobre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Oscar Zabai, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), président et administrateur-délégué;
Mmes Fedora Danelutti, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), administrateur;
Cristina Zabai, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88315/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2002

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer MAZARS & GUERARD, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88316/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NAELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(88321/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.720.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

B. Zech

(88309/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.151.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

B. Zech

(88310/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.863.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

D. C. Oppelaar

(88311/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

EAST SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 86.867.

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COFFEE MASTER HOLDING S.A., société anonyme avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

a) Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg,

b) SARAH S.A., société anonyme avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, représentée par deux de ses administrateurs, savoir Maître Philippe Stroesser, prénommé et Monsieur Raymond Seiler, employé privé, demeurant à Longuich-Kirsch (Allemagne),

seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EAST SIDE, S.à r.l., avec siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B, numéro 86.867, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 1007 du 2 juillet 2002, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'il cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, qu'il détient dans la société EAST SIDE, S.à r.l., pour le prix de quarante-neuf mille cinq cent dix-huit euros (EUR 49.518,-) à Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola, ici présent et ce acceptant.

Le cessionnaire préqualifié sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession à l'instant même en espèces, dont quittance.

II) Monsieur Nordine Lbakh, préqualifié, agissant en sa qualité d'associé unique de la société EAST SIDE, S.à r.l., déclare accepter la cession de parts prémentionnée pour la société conformément à l'article 1690 du Code civil, avec dispense de signification.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique a tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. 2^e alinéa.

«Toutes les parts sociales sont détenues par l'associé unique Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Vito Scombussolo, restaurateur, demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen, comme gérant administratif et la démission de Madame Maria Antonietta Laera, employée privée, demeurant à L-2739 Luxembourg, 3, rue Camille Wampach, comme gérante technique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée nouveau gérant administratif Monsieur Nordine Lbakh, prénommé, et nouveau gérant technique Monsieur Antonio Palmisano, cuisinier, demeurant à L-2446 Howald, Ceinture des Rosiers.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-); pour les engagements excédant ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Stroesser, R. Seiler, N. Lbakh, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

P. Frieders.

(88398/212/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

EAST SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 86.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

P. Frieders.

(88399/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

TEX DIFFUSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.383.

Décision de l'associé unique

Conformément à l'article 193 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, l'associé unique de la Société a décidé:

1. de révoquer avec effet immédiat Monsieur Samuel Akdime en tant que gérant technique et administratif de la Société et de ne pas lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions à l'heure actuelle.

2. de nommer avec effet immédiat Monsieur Jamel Akdime, administrateur de sociétés, résidant au 4, rue Gambetta, Thionville, France, aux fonctions de gérant technique et administratif en remplacement de Monsieur Samuel Adkime.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CHAMS JANOUB HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(88344/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

NAELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.070.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2002

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Solange Velter décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Solange Velter, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88318/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

REC-MAN, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.457.

—
Extract of the resolutions taken at the Extraordinary Meeting of December 6th, 2001

- The share's par value is cancelled.

- The currency of the corporate capital is converted into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 12.394,68 (twelve thousand three hundred ninety-four euro and sixty-eight cents) represented by 500 (five hundred) shares of a par value of EUR 24,7894 (twenty-four euro and seven thousand eight hundred ninety-four cents) each.

- Authorization is given to the manager to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

For true copy

For REC-MAN

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88361/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

REC-MAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.457.

—
Les statuts coordonnés du 6 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour REC-MAN

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

(88364/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

LUISANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 novembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88325/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ARDENT CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(88326/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ARAICH LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.621.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 novembre 2002 que Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Mademoiselle Gabriele Schneider et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88329/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

**LARK CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. SPARROW CORPORATION S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.604.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 novembre 2002 que Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Mademoiselle Gabriele Schneider et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88330/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

IDRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 21 novembre 2002 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

M. Hengel / N. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88332/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

TRASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.988.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(88327/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 10.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2002 que

- l'administrateur Monsieur Jean Pirrotte a été nommé président du conseil d'administration;
- Madame Gerty Marter, épouse Van De Sluis, a démissionné de ses fonctions;
- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe, a été nommée fondé de pouvoirs;
- l'attribution des pouvoirs est redéfinie de la façon suivante:

1. Droit de signature engageant la société en toutes circonstances: par deux administrateurs signant conjointement.
2. Gestion journalière avec pouvoir de prendre des décisions engageant la société dans les intervalles entre les réunions du conseil d'administration et encore avec pouvoir d'assumer conjointement toute responsabilité vis-à-vis des institutions de surveillance nationale: par les deux administrateurs directeurs.
3. Droit de signature est attribué à tout fondé de pouvoirs pour signer conjointement en toutes circonstances avec un autre administrateur.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

P. Schmit / L. Huby

Administrateur directeur / Administrateur directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88333/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MEDIA SCAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.973.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(88340/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MEDIA SCAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.973.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(88341/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

ACIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.053.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 325, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ACIM S.A.

Signature

(88354/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

**PESC HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**
Registered office: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 89.105.

In the year two thousand and two, on the thirteenth of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of PESC HOLDING S.A., a holding company having its registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, RC Luxembourg B 89.105, incorporated by deed of the undersigned notary on September 9, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Jean Schutz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
who appoints as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.
The meeting elects as scrutineer Mrs Suma Marchal, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the business purpose of the corporation.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of incorporation.
3. Change of the date on which the annual general meeting will be held and subsequent amendment of Article 13 of the articles of incorporation.
4. Change of the accounting year and subsequent amendment of Article 14 of the articles of incorporation.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all three thousand two hundred (3,200) shares representing the entire share capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the business purpose of the corporation and to amend as a consequence Article 4 of the articles of incorporation as follows:

Art. 4. «The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Second resolution

The general meeting decides to change the date on which the annual general meeting will be held and to amend as a consequence Article 13, paragraph 1, of the articles of incorporation as follows:

Art. 13. Paragraph 1. «The annual general meeting will be held at the registered office of the corporation in Luxembourg or at any other place specified in the convening notices on the last business day of February at 10.00 a.m. and for the first time in 2004.»

Third resolution

The general meeting decides to change the accounting year and to amend as a consequence Article 14 of the articles of incorporation as follows:

Art. 14. «The accounting year of the corporation shall begin on September 1 and shall terminate on August 31 of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the corporation and shall terminate on August 31, 2003.»

There being no further business, the general meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendzwei, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holdinggesellschaft PESC HOLDING S.A., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 89.105, mit Sitz in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 9. September 2002, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Jean Schutz, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Fräulein Nadine Thoma, Privatangestellte, wohnhaft in Oetrange, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Suma Marchal, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Die Tagesordnung der Versammlung ist Folgende:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks.
2. Demzufolge Abänderung von Artikel 4 der Satzung.
3. Änderung des Datums, an welchem die jährliche Generalversammlung stattfinden soll und demzufolge Abänderung von Artikel 13 der Satzung.
4. Änderung des Geschäftsjahres und demzufolge Abänderung von Artikel 14 der Satzung.
5. Verschiedenes.

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; welche Liste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Versammlungsrates und dem instrumentierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsrates und den instrumentierenden Notar ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche dreitausendzweihundert (3.200) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

IV) Die Generalversammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt wurde.

V) Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck zu ändern und demzufolge Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. «Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, sowie die Veräusserung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Wertpapieren, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Bankscheinen und anderen Sicherheiten aller Art, der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und die Verwaltung ihres Geschäftsbereiches.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und an der Förderung jedes Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und verbundene Unternehmen durch Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von finanzieller, mobiliarer und immobilärer, kommerzieller und industrieller Transaktion ausüben, die ihr nützlich erscheint für die Vollendung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Datum, an welchem die jährliche Generalversammlung stattfinden soll zu ändern und demzufolge Artikel 13, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 13. Absatz 1. «Die jährliche Generalversammlung findet statt am letzten Werktag im Februar um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg oder an jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Jahre 2004.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Geschäftsjahr zu ändern und demzufolge Artikel 14 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 14. «Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. September bis zum 31. August eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. August 2003.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde auf Englisch verfasst wurde, welcher eine deutsche Fassung folgt. Auf

Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, soll die englische Version vorherrschen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Schutz, N. Thoma, S. Marchal, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Dezember 2002.

P. Frieders.

(88389/212/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

PESC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 89.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

P. Frieders.

(88390/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

ANER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.568.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twelfth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INFOBANK Srl, a company existing and organised under the laws of Italy, having its registered office in Milan, Via Ripamonti 190,

represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 8, 2002,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time;

who declared and requested the notary to state:

1. That ANER S.A., société anonyme with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C. Luxembourg B 80.568, has been incorporated by deed of the undersigned notary on January 30, 2001, published in the Mémorial C, number 778 of September 19, 2001.

2. That the corporate capital of ANER S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3.100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

3. That INFOBANK Srl has become the single owner of all the shares of ANER S.A.

4. That INFOBANK Srl, single owner of all the shares, represented as aforesaid, declares the anticipated dissolution of ANER S.A. with immediate effect.

5. That in its capacity as liquidator of ANER S.A., INFOBANK Srl declares that all liabilities of ANER S.A. have been settled or will vanish by way of confusion, that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with, that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company and that in particular, INFOBANK Srl declares to take over all the liabilities, including but not limited to contingent, unforeseen or other and agrees to indemnify and to hold harmless any and all creditors of ANER S.A.

6. That INFOBANK Srl has taken over all remaining assets of ANER S.A.

7. That INFOBANK Srl declares that the liquidation of ANER S.A. is closed.

8. That discharge is given to the directors and the statutory auditor of ANER S.A.

9. That the books and documents of ANER S.A. will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of ANER S.A., L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the company.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le douze novembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

INFOBANK Srl, une société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Via Ripamonti 190, représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que ANER S.A., société anonyme avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 80.568, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 778 du 19 septembre 2001.

2. Que le capital social de ANER S.A. est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Que INFOBANK Srl est devenue seule propriétaire de toutes les actions de ANER S.A.

4. Que INFOBANK Srl, actionnaire unique, représentée comme dit ci-dessus, déclare dissoudre ANER S.A. avec effet immédiat.

5. Qu'en sa qualité de liquidateur de ANER S.A., INFOBANK Srl déclare que tout le passif de ANER S.A. a été réglé ou disparaîtra par confusion, que le passif en relation avec la liquidation est dûment provisionné, qu'elle s'engage irrévocablement à régler tout passif actuellement inconnu et non réglé de la société dissoute, et qu'en particulier INFOBANK Srl déclare reprendre tout passif y inclus mais non limité à tout passif éventuel, imprévu ou autre et s'engager à indemniser et à rembourser tous créanciers de la société.

6. Que INFOBANK Srl a repris tout actif restant de ANER S.A.

7. Que INFOBANK Srl déclare que la liquidation de ANER S.A. est clôturée.

8. Que décharge est donnée aux administrateurs et commissaire de ANER S.A.

9. Que les livres et documents de ANER S.A. seront conservés pour une période de cinq ans à Luxembourg au siège social de ANER S.A., L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 137S, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

P. Frieders.

(88391/212/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

S.M.M. HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.531.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 novembre 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88337/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

KO-KEN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 12.523.

L'an deux mille deux, le huit novembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KO-KEN EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 12.523, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1974, publié au Mémorial C, numéro 6 du 14 janvier 1975. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires prises en date du 12 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Klaus Bannasch, administrateur de sociétés, demeurant à Niederanven.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Stark, administrateur de sociétés, demeurant à Vaduz (FL).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la première phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg; il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

2) Prorogation de la durée de la société et modification subséquente des alinéas 3 et 4 de l'article 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

3) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.»

4) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

5) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque action donne droit à une voix.»

6) Suppression dans le 2^{ème} alinéa de l'article 13 des statuts du texte suivant:

«Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme,...».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg; il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société et de modifier en conséquence les alinéas 3 et 4 de l'article 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:
«Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Chaque action donne droit à une voix.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans le 2^{ème} alinéa de l'article 13 des statuts le texte suivant:
«Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme,...».
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Bannasch, V. Ragazzoni, K. Stark, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2002.

P. Frieders.

(88392/212/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

KO-KEN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 12.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

P. Frieders.

(88393/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2002.

CLASSIC CAR COLLECTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 1, rue du Berger.

R. C. Diekirch B 2.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2002, vol. 272, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(94143/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2002.

RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 57.643.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 28 juin 2002

Capital Social

L'Assemblée Générale a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la devise d'expression du capital social actuellement fixé à 65.000,- DEM (soixante-cinq mille Deutsche Mark) de Deutsche Mark (DEM) en euros (€). En conséquence de ce qui précède, le montant du capital social est fixé à 33.233,97 € (trente-trois mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

L'Assemblée Générale a décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

L'Assemblée Générale a décidé d'échanger les 65 (soixante-cinq) actions existantes reflétant le capital social en Deutsche Mark contre 65 (soixante-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

1. Version anglaise:

«The subscribed capital of the company is fixed at 33,233.97 € (thirty-three thousand two hundred and thirty-three euros and ninety-seven cents), represented by 65 (sixty-five) shares without par value.»

2. Version française:

«Le capital souscrit est fixé à 33.233,97 € (trente-trois mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents), représenté par 65 (soixante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.»

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire Maître Simone Retter, ci-après qualifiée, dans ses fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale, ayant décidé (i) de ne pas reconduire Maître Jean-Paul Goerens dans ses fonctions d'administrateurs et (ii) de ne pas procéder à l'élection définitive de Madame Colette Sadler, laquelle fut cooptée par le Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2000 en remplacement de Maître Frank Schaffner, démissionnaire, a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002, deux nouveaux administrateurs, à savoir Madame Catherine Koch et Madame Rita Goujon, ci-après qualifiées.

Pleine et entière décharge ayant été accordée à Maître Jean-Paul Goerens et Madame Colette Sadler pour l'exercice de leur mandat.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Maître Simone Retter, Maître en droit, demeurant aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Madame Catherine Koch, Administrateur de sociétés, demeurant aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Madame Rita Goujon, Employée privée, demeurant aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire la société LUX-FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88346/250/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MARCUNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.199.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(88328/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.078.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88339/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

AURORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.885.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(88342/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FEDERICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.888.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature.

(88343/307/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

TECHNOLOGUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8229 Mamer, 35, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 25 novembre 2002, vol. 139, fol. 50, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

(88345/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

IMOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 58.869.

Société anonyme constituée sous la dénomination de IMOS suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 392 du 22 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 522 du 24 septembre 1997, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 263 du 15 avril 1999, et en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 249 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

IMOS HOLDING

Société Anonyme

Signature

(88349/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

DIN @ 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.262.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Signature.

(88365/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 10.460.

Société anonyme constituée sous la dénomination de BOTAL S.A., suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 octobre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 195 du 30 novembre 1972. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 270 du 22 novembre 1980. Les statuts ont ensuite été modifiés et la dénomination sociale changée en G.B.P. GENERAL BEVERAGE PANAMERICANA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 81 du 26 mars 1988. Ensuite, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 457 du 10 décembre 1991. La société a adopté la présente dénomination sociale suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 220 du 25 mai 1992. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 23 novembre 1992, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 48 du 2 février 1993, en date du 4 juin 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 14 juillet 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 17 décembre 1996, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 153 du 28 mars 1997, et en date du 9 mars 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 435 du 16 juin 1998.

En vertu des dispositions de l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels consolidés au 31 mars 2002, le rapport de gestion, ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, de la société mère BACARDI-MARTINI B.V., avec siège à Amsterdam (Pays-Bas), enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

G.B.O.- GENERAL BEVERAGE OVERSEAS

Société Anonyme

Signatures

(88348/546/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

OGOUE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.937.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 494 du 12 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

OGOUE HOLDING

Société Anonyme

Signature

(88350/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

WOTAN SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 30, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 76.450.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 5CS, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

R. Lutz

Gérant

(88355/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FINANCIERE MONTBERY, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 46.341.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 132 du 8 avril 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 214 du 29 mars 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 12 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 492 du 28 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

FINANCIERE MONTBERY

Société Anonyme

Signature

(88351/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MAKVALOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.635.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on October 3, 2002

- Messrs Abdulaziz Al-Fahad, Ayed Al-Jeaid and Charles Pettit, be re-elected as Directors for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2003.

- ANDERSEN S.A. (previously ANDERSEN, Société Civile), Luxembourg be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2003.

Luxembourg, October 3, 2002.

For true copy

MAKVALOR S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88362/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

MAKVALOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.635.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2002, vol. 577, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour MAKVALOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(88363/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2002.
